

AGO du 10 août 2018 – Annexe 3
Notice appel de fonds pour travaux de déploiement horizontal du réseau ALDA.
Résolution 2

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des points qui seront développés dans le cadre du vote de l'appel de fonds pour travaux de déploiement horizontal de la fibre optique à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 2018.

Le montant de cet appel de fonds a été fixé à 1,07 €/m².

1. ENTREPRISES CONSULTEES :

- 7 sociétés contactées et résultats (ORANGE, STS 74/EKIP, NEOSERVICES, COURCHEVEL NETWORK, SFR, AVORIAZ TELECOM (structure OPBOOST, NERIM, TUTOR), NEPTUNE).
- 2 cahiers des charges.
- Évolution de la stratégie de consultation et de déploiement de la fibre : passage d'un opérateur global à un découpage des responsabilités et des financements.

2. RESULTATS TECHNOLOGIQUES :

L'infrastructure fibre optique GPON déjà déployée a fait preuve d'une stabilité parfaite. Le débit aujourd'hui alloué est aujourd'hui de 40 mégas symétriques (contre 6 mégas en download et 0,750 ko en upload sur l'infrastructure DOCSIS coaxiale). Le débit de cette solution fibre pourrait à terme être porté à 1 Gigabit par abonné.

Les contacts entretenus avec ORANGE laissent présager des possibilités d'abonnement de 2 Gigabits à relativement à court terme.

3. RESULTATS DES COÛTS FINANCIERS :

- Tête de station : Comparaison STS 74 / EKIP et ORANGE (Voir présentation des coûts de l'Assemblée Générale du 050418) avec du matériel identique TELEVES : **CHOIX STS 74.**

- Déploiement horizontal : coûts STS 74 et ordre de grandeur d'Orange et son sous-traitant (**CHOIX STS 74**).
- Déploiement vertical : Libres sont les copropriétés d'effectuer une mise en concurrence de plusieurs sociétés. Les travaux devront cependant être réceptionnés par le prestataire de l'ALDA, STS 74 : Présentation des devis déjà fournis par STS 74 et de l'ordre de grandeur qu'Orange et son sous-traitant avaient évalué.
- Connexion dans l'appartement à payer par le propriétaire. Modem/Box 250-300 €. Quantité de 2 à 3000 sur 3-4 ans. A négocier et trouver mieux. Choix de l'achat ou de la location par le propriétaire avec STS 74.

4. CONSULTATION JURIDIQUE :

- Juin 2016 : Arrêt du lancement de la fibre pour lancer la consultation juridique sur une implantation de la fibre dans l'environnement légal de l'ARCEP.
- Choix de Maître RAPP, Agrégé des facultés de droit, Avocat au Barreau de Paris.
- Décembre 2016 : Réception de la première étude de Maître RAPP. Décision de débiter l'étude du déploiement de la fibre au vu de ce rapport.
- Janvier 2018 : Décision de mandater une consultation juridique plus approfondie.
- **Mars 2018 : Référencement de l'ALDA en tant qu'opérateur de communications électroniques auprès des services de l'ARCEP.**
- 5 Avril 2018 : Présence de Maître RAPP à l'AGO pour faire état de ses conclusions définitives et répondre aux questions des membres.
- 12 avril 2018 : Compte-rendu de l'étude juridique de Maître RAPP consultable sur le site internet de l'ALDA alda-avoriaz.eu dans l'onglet des Comptes-rendus d'Assemblées Générales :

→ Assemblée du 4 avril 2018

→ 2018_04_13_RAPP_NOTE suite AGO 050418

5. DEPLOIEMENT DU RESAU FIBRE DE L'ALDA :

- Tête de station : Achat et installation au fur et à mesure des besoins abonnés.
- La toile horizontale jusqu'au pied des immeubles et chalets serait achevée pour fin 2019.
- Le Vertical dépend de la décision individuelle des copropriétés : Le Syndicat ALDA mise sur 3 à 4 ans.
- Arrêt de l'infrastructure coaxiale ALDA et de la technologie DOCIS 2.0 programmée pour l'automne 2022 (**ceci concernant la desserte horizontale des copropriétés, le signal TV sera toujours délivré par la fibre optique et la conservation des réseaux**

coaxiaux verticaux dépendra du choix des copropriétés). Pour rappel, la technologie DOCSIS 2.0 est obsolète et sa maintenance n'est peu ou plus assurée.

- Suivi du déploiement par l'ALDA et de la montée en charge avec des réunions périodiques sur les infrastructures et sur la présence sur site.

6. RAPPEL DES COUTS DE DEPLOIEMENT HORIZONTAL :

| | |
|--|-------------------------------|
| • Tête de réseau GPON | 342 000 € |
| • Fibrage horizontal de la station | 186 000 € |
| Ces 186 000 € intègrent 50 000 € de VRD* et ceci est une estimation large. | |
| TOTAL | 528 000 € |
| Redevance m² CROZATS C0** | - 245 000 € |
| Reste à financer | 283 000 € |
| 283 000 € / 264 168 m² | 1,07 € / m² |

*Voiries et Réseaux Divers.

**Pour rappel, il avait été indiqué à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire ALDA du 27 décembre 2017 que la redevance sur les constructions nouvelles du bâtiment Crozats C0 serait affectée au déploiement du réseau fibre optique horizontal de l'ALDA. Cette décision avait été actée par une consultation du Syndicat de l'ALDA.

La création de cette redevance avait été entérinée par le vote de l'AGE ALDA de décembre 2013 dont la résolution spécifique stipulait que les recettes induites par ces redevances seraient utilisables dans le cadre de déploiement d'infrastructures et d'études diverses pouvant intéresser la collectivité de l'ALDA.

$$2\,891.57\text{ m}^2 \times 85\text{ € / m}^2 = 245\,783,45\text{ €}$$

7. FACTURATION DE L'APPEL DE FONDS :

L'appel de fonds sera facturé sur l'exercice comptable 2018/2019, en octobre, échéance à fin novembre 2018.